

Mme SOW /

REPUBLIQUE DE GUINEE

N° 0 2 8 / PRG/85

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

-() ORDONNANCE -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date
du 3 Avril 1984 ;

VU La Proclamation de la 2ème République ;

VU L'Ordonnance n°328 du 18 Décembre 1984, portant nomination
des Membres du Cabinet du Président de la République ;

- () EDONNE -

ARTICLE 1ER/ - L'Office national de promotion de l'Agro-Industrie
ONPA créé par Décret n°599/PRG du 30 décembre 1983, précédemment sous
tutelle du Premier Ministre, est placé sous la tutelle du Ministre
d'Etat chargé du plan et des Ressources Naturelles.

ARTICLE 2/ - La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au
Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE 28 JANVIER 1985



- COLONEL LANSANA CONTE -